



LA FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE ENFIN ACCESSIBLE À L'ÉCOLE CENTRALE PARIS

A la rentrée prochaine, Centrale Paris ouvre **la formation de ses élèves ingénieurs à l'apprentissage**. Elle s'adresse à tous les élèves de première année, ayant intégré l'école au travers des concours dédiés aux classes prépas ou aux licences universitaires.

Une fois identifiés, les apprentis intégreront des ateliers spécifiques pour faciliter leur démarche auprès des entreprises partenaires pour aboutir à la signature d'un contrat d'apprentissage sur 3 ans qui débutera le 15 décembre 2010 pour finir le 15 décembre 2013.

EXIGENCES

L'apprentissage est parfaitement adapté aux élèves ayant muri, en amont, leur projet professionnel et demandeurs d'une formation complémentaire en entreprise.

L'apprenti s'engage sur 3 ans avec son entreprise et est associé à la même promotion que les autres élèves ingénieurs. **Le rythme de travail y est plus soutenu** puisque l'apprenti passe son temps entre l'entreprise et l'école. Des aménagements pédagogiques sont prévus notamment par le biais de méthodologie spécifique.

Les places sont limitées (environ 30 élèves) et la sélection se fait principalement sur la motivation et la préparation du projet professionnel des candidats. Au final, comme tout autre élève-ingénieur, l'apprenti centralien obtient, à la fin du cursus ingénieur, le **même diplôme de l'École Centrale Paris**.

AVANTAGES POUR L'APPRENTI

En étant salarié, l'apprenti est pris en charge par l'entreprise d'accueil :

- Il perçoit une **rémunération mensuelle** brute entre 1.000 euros et 1.500 euros par mois
- Il dispose au minimum de 5 semaines de congés légaux par an ;
- Sa formation est entièrement **prise en charge** par son employeur (13.000 euros par an).

Au cours de sa formation, il dispose d'une pédagogie adaptée et personnalisée. Au-delà du coordinateur apprentissage, l'élève ingénieur peut ainsi s'appuyer sur le suivi du tuteur référent désigné par l'école et celui du maître d'apprentissage qui représente l'entreprise d'accueil. Il acquiert ainsi une véritable culture d'entreprise qu'il peut **valoriser** à l'issue de ses 3 années de formation.

CONTACT

Pour toute information sur le rythme d'apprentissage, la sélection, les entreprises, vous pouvez contacter :

Mathieu Luet
Responsable Cursus Apprentissage
01 41 13 12 01 - mathieu.luet@ecp.fr